



Commission de l'Economie

Procès-verbal de la réunion du 17 juillet 2017

Ordre du jour :

Echange de vues avec Monsieur le Ministre sur le "projet d'implantation d'un centre de données de la société américaine Google au Grand-Duché" (demande du groupe CSV)

*

Présents : M. Claude Adam remplaçant M. Gérard Anzia, M. André Bauler, Mme Simone Beissel, Mme Anne Brasseur remplaçant Mme Joëlle Elvinger, Mme Tess Burton, M. Félix Eischen, M. Léon Gloden, M. Claude Haagen, Mme Françoise Hetto-Gaasch, M. Laurent Mosar, M. Roy Reding, M. Gilles Roth, remplaçant Mme Diane Adehm

M. Marc Spautz, observateur

M. Tom Theves, M. Paul Zenners, du Ministère de l'Economie

M. Timon Oesch, de l'Administration parlementaire

Excusé : M. Franz Fayot

*

Présidence : M. Félix Eischen, Vice-Président de la Commission

*

Echange de vues avec Monsieur le Ministre sur le "projet d'implantation d'un centre de données de la société américaine Google au Grand-Duché" (demande du groupe CSV)

L'initiateur du sujet à l'ordre du jour est invité à motiver et à préciser sa demande. Celui-ci se réfère à des informations parues dans les médias qui dans le détail resteraient nébuleuses.

Monsieur le Ministre rappelle que cette société, comme d'autres sociétés privées avec lesquelles l'Etat a à négocier, accorde une extrême importance au traitement confidentiel du dossier et ceci jusqu'à ce que l'affaire afférente ait pu être menée à une bonne fin. Il s'agit de permettre un déroulement serein de l'instruction et d'éventuelles négociations et d'éviter non seulement des complications, discussions, conflits ou oppositions non nécessaires, mais également un éventuel effet négatif sur leur cotation boursière.

Monsieur le Ministre explique que c'est cette réalité qui est à l'origine de la

discrétion du ministère et des administrations publiques chargées de ce dossier et ceci également dans leurs négociations avec les propriétaires des terrains pour ce qui est de l'affectation future ou l'utilisation concrète des terrains achetés. Aussi, afin de ne pas compliquer davantage les tractations en cours.

C'est donc avec un grand mécontentement que l'orateur a appris, la semaine passée, qu'une station radio entendait diffuser une nouvelle sur les négociations en cours et contenant notamment l'information sur le site choisi pour l'implantation dudit *data center*. C'est pourquoi il dit avoir intervenu auprès de cette station pour la prier de ne pas évoquer le site retenu, information risquant de compliquer outre mesure, voire de saborder les négociations avec les propriétaires des terrains nécessités et ceci notamment compte tenu du délai imparti par Google, le vendredi 14 juillet 2017. Tandis que la première station a tenu promesse, une seconde station, incitée par ce premier reportage, n'a pas fait preuve du même sens de responsabilité, malgré l'insistance du ministère. Cette information divulguée, les tractations avec les propriétaires, pourtant en phase finale, ont été lourdement grevées.

Par conséquent, Monsieur le Ministre invite l'assistance à une certaine retenue dans leur communication avec la presse à l'issue de cette réunion dès qu'il s'agit d'éventuels détails sensibles (parcelles, propriétaires, négociateurs, alternatives etc.). L'orateur s'abstient toutefois d'invoquer le secret des délibérations.¹

Concernant les compromis déjà signés, Monsieur le Ministre précise que seulement deux signatures de propriétaires, qui actuellement ne sont pas au pays, font encore défaut. Ces deux personnes ont toutefois oralement confirmé vouloir signer l'accord.

Ainsi, seulement un accord pour un terrain fait encore défaut. Ce terrain est tenu en indivision par trois héritiers. Un de ces héritiers, brouillé avec les deux autres, refuse jusqu'à présent de donner son accord. Une ultime réunion, prévue pour vendredi passé, a été annulée par ce propriétaire. Les responsables en charge de ces négociations continueront à essayer de trouver un accord avec cette personne durant cette semaine.

Monsieur le Ministre tient toutefois à souligner que le projet de l'implantation du *data center* à Bissen n'échouera pas en raison de cette seule personne. Une solution alternative est possible.

Néanmoins, ce weekend, un émissaire de l'Etat a été envoyé au siège de la société Google pour l'informer de l'état actuel du dossier. La société a signalé qu'elle ne prendra pas de décision avant que la situation soit définitivement claire, c'est-à-dire que la surface nécessaire ait été réunie et tous les accords nécessaires signés. Elle ne prendra pas non plus position à ce sujet avant que le dossier soit définitivement clos.

L'orateur ajoute que l'Etat n'achète pas ces terrains, son rôle se limite à celle d'un intermédiaire. La société Google sera l'acquéreur.

A part cette question de propriété, d'autres critères plaident en faveur du site évoqué dans la presse : l'approvisionnement en électricité, l'excellente connectivité, les moyens pour refroidir les futures infrastructures.

¹ Prévu par l'article 22, paragraphe 9 du Règlement de la Chambre des Députés.

Monsieur le Ministre remarque qu'il ne se prononcera pas sur le site le plus approprié, ceci afin de ne pas attiser l'avidité de vendeurs potentiels et prie les membres de la Commission de l'Economie d'en faire de même et de s'abstenir à communiquer ou de spéculer à ce sujet en public.

L'orateur clôt en soulignant l'immense intérêt pour le Luxembourg et la crédibilité de sa stratégie de politique économique « Digital Luxembourg » de parvenir à attirer ce géant du secteur des TIC au Grand-Duché. Il renvoie également à l'effet d'entraînement suscité par de tels investissements sur d'autres entreprises du même secteur.

Débat :

- **Autres candidats.** Monsieur le Ministre précise que la société Google négocie également avec d'autres Etats européens pour implanter un centre de données supplémentaire en Europe ;
- **Commune concernée.** Monsieur le Ministre confirme que tous les terrains actuellement en cause se situent sur le territoire de la commune de Bissen et que des reclassements doivent être effectués. L'Etat est par ailleurs également propriétaire d'une parcelle concernée ;
- **Compromis signés.** Monsieur le Ministre donne à considérer qu'il n'a personnellement vu aucun de ces compromis et qu'il n'a contacté ou négocié avec aucun des propriétaires en question. C'est le bourgmestre de la commune concernée qui participe activement aux négociations avec les propriétaires et ceci en collaboration avec « une administration compétente de l'Etat » ;
- **Electricité.** Monsieur le Ministre rappelle que les centres de données se caractérisent par une impressionnante consommation d'électricité. Le prix compétitif de l'électricité pour l'industrie au Luxembourg est donc une des conditions-cadres jugées avantageuses par des entreprises voraces en énergie électrique. Ainsi, se confirme la sagesse de la décision de catégoriser les centres de données, comme l'industrie lourde, dans la classe préférentielle C pour ce qui est du mécanisme de compensation.

Pour les autres consommateurs d'électricité, compte tenu de ce grand consommateur supplémentaire comparable à ce niveau à ArcelorMittal, les frais d'utilisation du réseau tomberont en fonction de l'accroissement général de l'énergie consommée.² Partant, le prix d'électricité aura tendance à baisser, une fois ce centre opérationnel ;
- **Réactions de citoyens.** La nouvelle que l'Etat peinait à réunir les terrains nécessaires a provoqué une vague de propositions de terrains de la part de citoyens ne souhaitant que ce projet d'investissement n'échoue. Monsieur le Ministre qualifie ces réactions comme sympathiques et encourageantes, nonobstant du fait que très peu de sites dans le pays rencontrent tous les critères nécessaires à l'exploitation d'un tel centre ;
- **Réaction de Google.** Monsieur le Ministre rappelle que la société Google ne prendra pas de décision avant que toutes les conditions nécessaires au projet soient réunies, donc toutes les signatures « noir

² Car le coût d'entretien du réseau, qui est réparti sur l'électricité consommée, restera similaire.

sur blanc » posées sur sa table. Elle a donc insisté à ce que ces derniers éléments soient rapidement fournis. Son ministère mettra tout en œuvre pour y parvenir. La société demeure toutefois vivement intéressée à un site sis au Luxembourg compte tenu des conditions-cadres y rencontrées et aucune « deadline » précise a été fixée ;

- **Retombées économiques.** Monsieur le Ministre confirme qu'environ 300 postes d'emploi sont susceptibles d'être créés par cet investissement. Intéressant à ces postes d'emploi est le fait qu'ils peuvent largement être occupés par des personnes de formation « moyenne ».

L'orateur donne toutefois à considérer que le rythme de la réalisation de ce nouveau centre (par combien de tranches ou phases) n'a pas encore été déterminé. Il rappelle qu'aucune décision dans ce dossier n'a encore été prise par la société Google. Les retombées connexes peuvent être estimées en extrapolant les effets constatés suite à la construction d'autres centres de données de Google. Ainsi, le multiple des emplois créés au sein d'un centre de données de Google de moindre envergure construit en Belgique a vu le jour dans son environnement ;

- **Subventions.** Il est précisé qu'aucune aide d'Etat spécifique a été offerte à la société Google. Elle sera traitée à ce niveau comme toute autre entreprise investissant au Luxembourg ;
- **Surface nécessaire.** Monsieur le Ministre confirme que la surface minimale absolument nécessaire, sous condition de certaines adaptations du projet, se situe à 25 hectares. Une certaine marge supplémentaire est déjà atteinte, de sorte que tout porte à croire que le projet saura être réalisé sur le site actuellement en question, même lorsqu'aucune solution ne saura être trouvée dans le cas de l'indivision évoquée.

Conclusion :

Plusieurs députés tiennent à exprimer leur soutien à ce projet et leur souhait que les négociations en cours puissent être menées rapidement à une bonne fin.

Luxembourg, le 1^{er} août 2017

Le Secrétaire-administrateur,
Timon Oesch

Le Vice-Président de la Commission de l'Economie,
Félix Eischen